

**19.—Recettes et dépenses des sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale, et recettes et dépenses au Canada des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères, 1952-1954—fin**

Principaux postes	1952	1953	1954 <sup>p</sup>
	\$	\$	\$
<b>Sociétés britanniques</b>			
<b>Recettes</b> .....	<b>31,434,842</b>	<b>36,644,860</b>	<b>44,121,219</b>
Primes et constitutions de rentes.....	25,315,777	29,464,270	35,561,349
Revenus de placements.....	5,487,935	6,617,333	8,022,479
Divers.....	631,130	563,257	537,391
<b>Dépenses</b> .....	<b>12,848,929</b>	<b>15,510,188</b>	<b>18,204,617</b>
Prestations.....	7,272,697	8,410,004	9,586,297
Impôts, permis et honoraires.....	190,207	241,554	344,160
Commissions et frais généraux.....	4,585,629	5,316,439	6,157,073
Autres dépenses.....	452,406	346,789	691,838
Dividendes aux actionnaires.....	347,990	1,195,402	1,425,249
Excédent des recettes sur les dépenses.....	18,585,913	21,134,672	25,916,602
<b>Sociétés étrangères</b>			
<b>Recettes</b> .....	<b>181,555,934</b>	<b>193,030,511</b>	<b>207,100,414</b>
Primes d'assurance et constitutions de rentes.....	137,282,140	145,417,693	154,991,332
Revenus de placements.....	36,514,475	40,480,228	44,420,119
Recettes diverses.....	7,759,319	7,132,590	7,688,963
<b>Dépenses</b> .....	<b>118,773,797</b>	<b>126,427,659</b>	<b>136,516,050</b>
Prestations.....	60,818,142	64,339,065	69,778,613
Impôts, permis et honoraires.....	2,101,564	2,626,693	3,092,879
Commissions et frais généraux.....	32,684,209	33,980,229	36,097,390
Autres dépenses.....	7,284,656	7,949,145	7,599,189
Dividendes aux assurés.....	15,885,226	17,532,527	19,948,029
Excédent des recettes sur les dépenses.....	62,782,137	66,602,852	70,584,364

<sup>1</sup> Voir en-tête du tableau. <sup>2</sup> Moins les impôts sur les placements et les frais de placements, auparavant inscrits comme dépenses. <sup>3</sup> Comprend les dépenses qui ne sont pas déjà énumérées.

**Sous-section 4.—Assurance-vie des fraternelles**

En plus de l'assurance-vie, quelques sociétés fraternelles de secours accordent à leurs membres d'autres indemnités, notamment en cas de maladie, mais le chiffre en est relativement peu important. Le tableau 20 dresse la statistique de l'assurance-vie souscrite au Canada par les sociétés fraternelles d'assurance ainsi que la statistique de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses de ces sociétés, canadiennes et étrangères, qui font affaires au Canada. Les taux de ces sociétés sont calculés de façon à couvrir les indemnités, d'après les principes actuariels. La caisse d'indemnités de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire diplômé (devenu membre, après examen, de l'Institut des actuaires de Grande-Bretagne, de la Faculté des actuaires d'Écosse, ou de la Société des actuaires) et, sauf si l'actuaire certifie la solvabilité de chaque caisse, les taux ou les indemnités doivent être rajustés. La première partie du tableau 20 porte sur 17 sociétés canadiennes, comptables au Département fédéral des assurances, dont une seule n'accorde pas d'indemnités d'assurance-vie.

En vertu d'une modification de la loi des assurances, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1920, toute fraternelle étrangère doit se procurer une charte fédérale avant d'exercer son activité au Canada. Cependant, toutes celles qui faisaient alors des affaires en vertu d'une charte provinciale sont autorisées à poursuivre leur activité relativement à l'assurance déjà en vigueur, mais ne peuvent accepter de nouveaux membres. Depuis lors, la plupart des sociétés ont obtenu l'autorisation fédérale d'exercer leur activité; il en est de même de quelques sociétés étrangères qui n'étaient pas déjà munies d'une charte provinciale. Trente-deux sociétés appartenant à l'une de ces deux classes faisaient affaires au Canada en 1954; deux de ces sociétés ne versent pas d'indemnités d'assurance-vie.